



## COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LOIRE BEAUCE DU 5 AVRIL 2011



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 5 avril 2011 à 18h à la Salle des Fêtes de Huêtre.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :

Monsieur Jean-François BOULAND (Chaingy), Madame Edith CHARDON (Tavers), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay – Président du GAL), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Madame Martine DUMORTIER (Bucy-St-Liphard), Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVE (Coinces), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Vincent LECOQ (St Pérvy), Madame Nicole PINSARD (Boulay les Barres) et Monsieur Antoine PREVOST (Baccon).

*Ainsi que :* Thierry BRACQUEMOND (Huêtre)

*Étaient Excusés :* Messieurs Brice LEMAIRE (Chaingy), Eric DOLIGE (Président Conseil Général), Claude LAFAGE (Patay), Alain PAPOT (Rouvray Ste Croix), André TERRASSE (Chevilly) et Jean Michel LOPES (Gidy).

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :

Messieurs Thierry BLANCHARD (Loiret Nature Environnement), Christian DAMON (Baccon Patrimoine), Gérard COGNEAU (Valimage), Jean DAUDIN (Vice-président Chambre d'agriculture), Gérard DESCLERC (Président Conseil de Développement), Rémi DUMERY (Vice-président du GAL), Dominique EVEN (ESAT Auvilliers), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), Madame Chantal JOSEPH (Terre de Beauce), Messieurs Albert GUILLIANO (Conseil de développement), Philippe LECOMTE FOUSSET (Exploitant agricole Gidy), et Christian STERNE (Fous de Bassan).

*Ainsi que :* Madame Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

*Étaient excusés :* Messieurs Jean Paul BIESSE (Baccon Patrimoine), Daniel CHARTIER (Conseil de Développement), Madame Hélène KAFFES (Amis de l'Orgue) Messieurs Nicolas PINSARD (GDA Loire Beauce) et Thomas POINTEREAU (JA Loire Beauce).

### Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :

Mesdames Katia COUETTE (Chambre d'Agriculture 45), Camille DELILLE (DDT), Messieurs Claude DOMINICENT (Huêtre), David FAUCON (Beaugency), Madame Maryse POULAIN (Huêtre), Messieurs Jean-Michel ROCHER (Beaugency) et Christian TERRASSON (Gémigny).

*Étaient excusés :* Mesdames Sandrine CLEMENT (DDT), Solène REBIERE (Conseil Général) et Monsieur Alexis FEINARD (DDT).

**Equipe technique :** Michelle EON (secrétaire-comptable), Sandra MARTIN (Agent de développement), Chloé PRUDHOMME (Chef de projet Leader remplaçante) et Gaëlle TREGUER (Chef de projet Leader).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 05/04/2011	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 05/04/2011
34	15	19	17	<b>23</b>	12	<b>12</b>

La règle du double quorum étant respectée, Monsieur CUILLERIER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de Programmation. Il présente Chloé PRUDHOMME, remplaçante de Gaëlle TREGUER au poste de chef de projet Leader lors de son congé maternité, qui commencera le 18 avril 2011. Il donne ensuite la parole à Monsieur BRACQUEMOND, Maire de Huêtre, qui présente la commune et ses projets aux participants. Monsieur CUILLERIER annonce alors l'ordre du jour.

# I. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

## 1. Maquette financière

Monsieur CUILLERIER énonce les chiffres d'engagement et de paiement du programme Leader :

Dispositif PDRH	Enveloppe FEADER actuelle : montant alloué	Montant FEADER engagé	% FEADER engagé	Montant FEADER payé	% FEADER payé
111 B	65 000 €				
121 C	150 000 €	15 850,23 €	10,57%		
124	50 000 €	46 536,16 €	93,07%		
132	40 000 €				
133	10 000 €				
<b>AXE 1</b>	<b>315 000 €</b>	<b>62 386,39 €</b>	<b>19,81%</b>		
216	15 000 €				
221	10 000 €				
<b>AXE 2</b>	<b>25 000 €</b>				
311	100 000 €	5 011,11 €	5,01%		
312	10 000 €				
313	35 000 €	10 136,87 €	28,96%		
321	100 000 €	1 157,84 €	1,16%		
323 D	125 000 €	26 477,93 €	21,18%		
323 E	150 000 €	18 889,55 €	12,59%	4 414,98 €	2,13%
331	50 000 €				
341 B	140 000 €	24 479,84 €	17,49%	3 914,03 €	2,80%
<b>AXE 3</b>	<b>710 000 €</b>	<b>86 153,14 €</b>	<b>12,13%</b>	<b>8 329,01 €</b>	<b>1,17%</b>
421	150 000 €	6 571,43 €	4,38%		
431	300 000 €	123 898,31 €	41,30%	75 213,43 €	25,07%
<b>AXE 4</b>	<b>450 000 €</b>	<b>130 469,74 €</b>	<b>28,99%</b>	<b>75 213,43 €</b>	<b>16,71%</b>
	<b>1 500 000 €</b>	<b>279 009,27 €</b>	<b>18,60%</b>	<b>83 542,44 €</b>	<b>5,57%</b>

Mademoiselle TREGUER précise que les paiements qui étaient en attente sont désormais débloqués. Il appartient donc maintenant aux porteurs de projet de compléter les dossiers de demande de paiement.

## 2. Modification du projet « Paniers Nature Loire Beauce » - ADASEA

Monsieur CUILLERIER explique qu'une fusion/absorption de l'ADASEA par la Chambre départementale d'agriculture a eu lieu en début d'année, en application de la loi de modernisation de l'agriculture au niveau national. Le projet « Paniers Nature Loire Beauce » de l'ADASEA est par conséquent modifié.

Mademoiselle TREGUER informe que l'ADASEA n'a pu que réaliser l'étude de marché (1<sup>ère</sup> étape du projet programmé). Comme la Chambre d'agriculture mène en parallèle une étude sur l'accompagnement des producteurs pour l'organisation collective de la commercialisation en circuit court. Elle se propose d'intégrer les éléments de l'étude de marché dans la deuxième phase de son projet et étudier les paniers comme une des solutions de commercialisation collective, comme le résume le schéma suivant :

	Coordination de la démarche de développement des circuits courts – Pays Loire Beauce	
	Accompagnement des producteurs pour l'organisation collective de la commercialisation en circuit court- CA 45	Paniers nature Loire Beauce - ADASEA
<b>Dossier programmé</b>	<u>Phase 1</u> : - <b>Prise de connaissance des projets individuels</b> - <b>Construction du ou des systèmes collectifs</b>	<u>Phase 1</u> : - <b>Etude de marché</b> - Organisation phases de production
<b>Dossier à venir</b>	<u>Phase 2</u> : Concrétisation des dossiers collectifs + organisation et évaluation	<u>Phase 2</u> : - Démarchage des acteurs locaux - Création de la plateforme

Monsieur CUILLERIER propose ainsi au Comité de Programmation :

- D'accepter la réalisation partielle du projet et de procéder à la phase paiement (sous réserve de la réception des pièces justificatives nécessaires) puis à sa clôture ;
- De programmer la phase 2 du projet relatif aux circuits courts de la Chambre d'agriculture sous réserve de la prise en compte des résultats de l'étude de marché réalisée par l'ADASEA.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.

## II. DÉBAT AUTOUR DE DOSSIERS NON COMPLETS

### 1. Projets de la Fiche Action « Action et diffusion culturelle autour de l'environnement, l'agriculture et le patrimoine »

Monsieur CUILLERIER rappelle les objectifs du volet culturel de la stratégie Leader. Il explique qu'il est important de bien les prendre en compte lors de la sélection des projets

Il précise qu'une enveloppe de 220 000 € a été allouée à ce dispositif et qu'actuellement près de 30 000 € ont été engagés. Il liste les projets déjà programmés et ceux identifiés.

Ainsi, il propose à l'assemblée de préciser les critères de sélection des projets de la fiche action culturelle, qui se met d'accord sur les éléments suivants :

Une priorité est donnée pour les spectacles :

- à une localisation de l'association ou de la compagnie sur le territoire du Pays
- à une diffusion majeure sur le territoire

Il est primordial de vérifier que le marqueur d'identité du territoire lié à l'agriculture, l'environnement ou le patrimoine du Pays valorisé par le projet est bien spécifique.

Concernant l'édition de livres par les communes ou associations, déjà subventionnée par le Conseil général, la possibilité est laissée à partir du moment où l'identité du territoire est valorisée.

Il annonce ensuite que ce recadrage est important préalablement aux débats sur le soutien de deux projets d'action culturelle à venir.

#### ➤ *Lettres de Pays – Fous de Bassan !*

Monsieur CUILLERIER explique que ce projet a été imaginé par la compagnie des Fous de Bassan lors de la préparation à la candidature Leader et est donc en cohérence avec les objectifs de la fiche action culturelle. Il souligne l'action innovante du projet pour sa réalisation à l'échelle du territoire et le rôle fédérateur du projet réalisé avec les habitants, communes et associations locales. Il donne ensuite à la parole à Christian STERNE, directeur artistique de la compagnie. Ce dernier met en avant la volonté de créer une dynamique sur le territoire et détaille les trois grandes phases du projet qui doit aboutir à la tenue de « spectacle/kermesse » sur chaque canton.

Madame COUETTE demande comment le projet pourra garder sa dynamique lors de la période de gestation (entre les ateliers d'écriture en 2012 et la diffusion du spectacle en 2014). Monsieur STERNE répond que des résidences d'artistes sont prévues en 2013 afin de faire vivre le projet lors de la phase de réponse.

Madame LANGLOIS, sans remettre en cause l'intérêt du projet, demande si le projet n'est pas utopique, dans le sens où il est parfois difficile de mobiliser la population à ce type d'ateliers d'écriture. Elle fait part de son expérience lors de la rédaction d'un ouvrage sur le patrimoine de la commune. Monsieur STERNE répond que cette mobilisation repose sur la réussite de la phase de préfiguration du projet qui consiste en la prise de contact avec tous les partenaires potentiels. Il détaille alors les réunions envisagées avec les acteurs locaux. Il en profite également pour solliciter les communes et membres du GAL pour les accompagner dans la démarche, être relais du projet et apporter leur soutien à la bonne réalisation du projet. Monsieur CUILLERIER se montre confiant quant à la mobilisation de la population du Pays et croit en ce projet, plusieurs membres sont du même avis.

Suite aux questions, Monsieur STERNE précise que les établissements scolaires sollicités seront ceux du secondaire car il est difficile de faire réfléchir un enfant plus jeune sur l'identité du Pays. Un comité de sélection des lettres à valoriser sera mis en place afin de débattre sur leur intérêt, l'équilibre géographique...

Mademoiselle TREGUER rappelle que le projet global se décline en 4 phases réparties sur 3 ans et demi. Aussi, si la première phase est programmée ce jour (voir III. Programmation des dossiers complets), il convient de donner un avis de principe pour un financement de l'ensemble du projet. Ce dernier est estimé globalement à 60 000 € de subvention Leader.

Les membres du Comité de Programmation donnent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

### ➤ *Du Transsibérien à l'aérotrain – Théâtre de l'Imprévu*

Monsieur CUILLERIER rappelle que ce projet, actuellement non complet, a déjà été débattu lors du dernier Comité suite à la présentation du projet par l'attachée de production. En l'absence de décision claire, il est à nouveau à l'ordre du jour afin de pouvoir apporter au porteur de projet une fourchette de montant potentiel d'aide avant le montage complet du dossier.

Mademoiselle TREGUER présente les trois phases du projet et les atouts et mises en garde au regard de la stratégie Leader (Cf. diaporama).

Monsieur CUILLERIER interroge sur l'intérêt du projet au vu des critères qui viennent d'être clarifiés (localisation compagnie, diffusion majeure sur le territoire et valorisation d'un marqueur d'identité du territoire). Il donne la parole à Madame PINSARD qui a assisté à la restitution des ateliers d'écriture. Elle déplore que ces derniers aient porté sur le voyage et non l'aérotrain. Mademoiselle TREGUER précise sur ce point que l'aérotrain a été plus largement pris en compte dans la résidence d'écrivain.

Après débats, il ressort qu'il n'est pas prioritaire d'aider la compagnie sur la phase de création du spectacle qui ne porte qu'en partie sur l'aérotrain, n'est pas issue du territoire et ne prévoit que trois représentations sur une quinzaine sur le Pays Loire Beauce. Une aide a déjà été apportée aux ateliers d'écriture et il peut être envisagé d'aider les communes du Pays qui programment le spectacle sous réserve que celui-ci mette bien en valeur ce patrimoine spécifique de l'aérotrain.

## **2. Autres dossiers à venir**

### ➤ *Sensibilisation des acteurs locaux aux questions énergétiques – Pays Loire Beauce*

Monsieur CUILLERIER explique que dans le cadre des orientations du 3<sup>ème</sup> Contrat et du programme Leader, le Pays souhaite sensibiliser les élus du territoire sur l'énergie. Il sera proposé d'organiser une commission sur l'énergie avec l'intervention de l'ADEME et un Rallye des Energies. Ce dernier consiste en une journée de visite de différents sites sur Orléans (Chaudière biomasse, matériaux isolants « naturels », méthanisation...) avec la Chambre d'agriculture du Loiret. Un déplacement en bus est envisagé avec un repas le midi.

Mademoiselle TREGUER précise que le programme de cette journée étant en cours d'élaboration, le dossier n'est pas complet et sera programmé au prochain Comité de juin. Aussi, il est présenté pour avis préalable ce jour car sera réalisé en mai.

Les membres du Comité de Programmation donnent à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

➤ ***Visite d'une délégation du Pays Loire Beauce et de la Chambre d'agriculture en Lituanie – Pays Loire Beauce***

Monsieur CUIILLERIER explique que la coopération transnationale est un volet obligatoire du programme Leader et qu'il est important de se lancer concrètement dans un projet si l'on souhaite le mener à bien avant la fin du programme. Il précise que la Chambre d'agriculture du Loiret a déjà mené des actions de coopération avec la Lituanie et que c'est une opportunité pour amorcer un partenariat avec un GAL dans ce Pays sur l'agriculture.

Mademoiselle TREGUER ajoute qu'il s'agit d'aboutir à des actions communes en lien avec le volet agricole de notre stratégie Leader. L'objectif de cette visite est de rencontrer la Chambre d'agriculture de Lituanie et 4 GAL identifiés par cette dernière qui pourraient avoir des projets intéressants. Sept personnes sont prévues pour ce déplacement. Deux membres de l'équipe technique du Pays (Sandra MARTIN, agent de développement et Chloé PRUDHOMME, Chef de projet leader en remplacement), deux membres techniques de la Chambre d'agriculture (Xavier GIRARD et Laurent LE JARS), 1 membre privé du GAL (Rémi DUMERY, Vice-président du GAL et agriculteur), 1 élu agriculteur (Thierry BRACQUEMOND, Maire de Huêtre) et, sous réserve de disponibilité, une Vice-présidente du Pays membre du GAL (Nicole PINSARD, Conseillère Générale – Maire de Boulay les Barres). Madame COUETTE, Chambre d'agriculture, précise que Xavier GIRARD est chef du service Agronomie Environnement Productions Végétales et a travaillé 1 année en Lituanie à l'antenne de la Chambre d'agriculture du Loiret et que Laurent LE JARS, au poste « Recherche, Référence, Innovation » et notamment en charge des aspects énergétique comme la méthanisation.

Mademoiselle TREGUER explique que l'élaboration du programme de visite est en cours et que le déplacement aura lieu du 16 au 19 mai 2011. Aussi, il est demandé au Comité un avis de principe ce jour puisque ce dossier ne pourra être programmé qu'en juin. Monsieur CUIILLERIER présente le plan de financement prévisionnel maximal et qu'il est fait appel au dispositif de coopération de l'idée au projet dont 55% est financé par l'enveloppe Leader et 45% par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les membres du Comité de Programmation donnent à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

### **3. Soutien des communes s'engageant dans la gestion différenciée des espaces verts**

Monsieur CUIILLERIER énonce la proposition de soutenir des communes pilotes sur le Pays qui s'engagent dans la gestion différenciée des espaces publics. Il rappelle que lors de la conférence biodiversité la charte « objectif zéro pesticide » de Loiret Nature Environnement a été présentée dans l'atelier consacré aux collectivités. Une aide de Leader pourrait avoir un effet levier pour certaines communes. Mademoiselle TREGUER précise la proposition de critères de sélection des communes pilotes à débattre : période d'engagement limité et taux d'aide variables selon le nombre d'habitants des communes.

Monsieur CUIILLERIER explique qu'il faut être vigilant sur les techniques alternatives utilisées. De son point de vue, des techniques comme le paillage sont favorables mais l'utilisation de désherbeurs thermiques (à eau chaude ou gaz) posent question quant à leur consommation énergétique.

Messieurs FAUCON et COINTEPAS de Beaugency s'interroge sur les possibilités de financement pour ce type de projet car l'implication dans la gestion différenciée passe par une modification de l'organisation du travail et du matériel utilisé.

Mademoiselle TREGUER répond que la charte « objectif zéro pesticide » consiste en un engagement sur la diminution progressive de l'usage des pesticides, en communiquant annuellement sur les quantités utilisées. Elle a pour objectif la réduction des pesticides par l'élaboration d'un plan de gestion différenciée sur un quartier pilote ou l'ensemble du territoire de la commune. Leader pourrait soutenir le conseil

apporté par Loiret Nature Environnement au niveau de la communication envers les habitants et la FREDON au niveau technique (formation des agents aux pratiques alternatives). Ces dernières portent, entre autres, sur : le paillage, les plantes couvre-sol, la hauteur de tonte, le choix des végétaux rustiques, le balayage des caniveaux, le désherbage manuel ou thermique...

Monsieur FAUCON se demande si le critère de soutien doit se baser sur le nombre d'habitants ou la surface de la commune.

Monsieur DUMERY met en doute l'efficacité du projet au vue des techniques alternatives proposées, s'interroge sur le recours à des prestataires privés au lieu des agents de la commune et considère que le nom de « zéro pesticide » n'est pas approprié et est frauduleux. il émet ensuite de vives critiques sur l'association et sur France Nature Environnement. Monsieur CUILLERIER précise que ces remarques n'engagent que Monsieur DUMERY et ne sont pas les siennes.

Monsieur HERVE fait part de réticences en raison de la dernière campagne publicitaire réalisée par France Nature Environnement. Cette dernière a bloqué les échanges existants entre l'agriculture et les naturalistes.

Monsieur DAUDIN ajoute que l'intérêt de ce projet est de faire prendre conscience aux collectivités que ce n'est pas si simple de réduire l'utilisation des pesticides.

Madame MARTIN souhaite que le représentant de Loiret Nature Environnement puisse répondre aux attaques de Monsieur DUMERY. Monsieur BLANCHARD explique qu'il ne faut pas se focaliser sur le terme « zéro pesticide » mais sur les objectifs de la démarche. Elle a été menée dans certaines communes de l'agglomération d'Orléans avec succès. Il rappelle ensuite son attachement à agir de manière constructive avec les acteurs des territoires dans le domaine de la biodiversité et de la gestion de l'environnement. Il explique que Loiret Nature Environnement s'appelait à l'origine « les naturalistes Orléanais » et regroupait des personnes qui consacraient leur action à la connaissance et conservation de la faune et flore locale. L'association a progressivement évoluée pour ne pas se limiter à cette action s'ouvrir au territoire et mener des actions de sensibilisation en partenariat avec les différents acteurs locaux. Il ajoute que malgré son adhésion à France Nature Environnement, il ne cautionne pas la campagne publicitaire de cette dernière et déplore le manque de lien avec les associations locales, qui œuvrent sur le terrain en partenariat avec les acteurs locaux, avant la diffusion de ces affiches.

Monsieur LECOQ ajoute qu'il est favorable à cette démarche car, de toutes manières, il existe déjà des zones où il faut l'appliquer (comme les zones de captage d'eau) et qu'il est important de développer ces pratiques.

Monsieur CUILLERIER conclut qu'il faut laisser mûrir cette démarche car de nombreuses interrogations demeurent mais poursuivre le dialogue par la création éventuelle d'un groupe de travail sur le sujet.

### III. PROGRAMMATION DES DOSSIERS COMPLETS

Monsieur CUILLERIER informe que 8 dossiers sont examinés ce jour pour sélection dont 1 pour reprogrammation - Cf. annexe 2 : fiches présentation des projets.

#### 1. Lettres de Pays : préfiguration du projet - 1ère phase (Fous de Bassan !)

Monsieur CUILLERIER présente le plan de financement de la première phase du projet qui a été présenté et débattu au point précédent.

Dépenses (HT)		Recettes	
Frais organisation	3 559,00 €	<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>4 438,87 €</b>
Honoraires artistiques	1 900 €	<b>Contribution publique (80 %)</b>	<b>17 755,41 €</b>
Frais salariaux (permanents + metteur en scène + assistante)	15 999,28 €	Leader (55%)	9 655,41 €
Frais de déplacements	736,00 €	Cofinanceurs publics (45%)	8 100,00 €
		DRAC Centre	1 600,00 €
		Région Centre	6 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 194,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 194,28 €</b>

Après discussion, Monsieur CUIILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée. Monsieur STERNE ne prend pas part à cette délibération, le projet le concernant.

➤ Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.

## 2. Création et impression de la carte touristique 2011 de la « Route du Blé en Beauce » (Syndicat du Pays Loire Beauce)

Monsieur CUIILLERIER donne la parole à Mademoiselle TREGUER afin qu'elle rappelle l'objectif de l'édition de cette carte. Cette dernière explique qu'elle s'inscrit dans la coopération Leader autour de la Route du Blé en Beauce. Il a été décidé de ne plus éditer une carte regroupant toutes les animations des 5 Pays et un guide touristique mais de privilégier l'édition d'une carte touristique avec les sites remarquables et les animations incontournables (3 par Pays). Un programme des weekends par Pays sera édité également.

Elle précise que la moitié du coût est pris en charge par le GAL Loire Beauce et l'autre moitié par le GAL Beauce Dunois. La répartition de la contribution des Pays est proportionnelle au nombre d'exemplaires demandés par chacun (9 000 pour le Pays Loire Beauce).

Dépenses (HT)		Recettes		Gal Loire Beauce	GAL Beauce Dunois
Création	4 950,00 €	<b>Fonds privés</b>	<b>284,02 €</b>	<b>142,01 €</b>	<b>142,01 €</b>
Impression	7 640,00 €	Maison de la Beauce	284,02 €	142,01 €	142,01 €
		<b>Contribution publique</b>	<b>12 305,98 €</b>	<b>6 152,99 €</b>	<b>6 152,99 €</b>
		<b><i>Pays partenaires (45%)</i></b>	<b><i>5 537,70 €</i></b>	<b><i>2 768,85 €</i></b>	<b><i>2 768,85 €</i></b>
		Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais	1 419,92 €	709,96 €	709,96 €
		Pays Chartrain	567,97 €	283,99 €	283,98 €
		Pays de Beauce	851,96 €	425,98 €	425,98 €
		Pays Dunois	1 419,92 €	709,96 €	709,96 €
		Pays Loire Beauce	1 277,97 €	638,97 €	638,97 €
		<b><i>Leader (55%)</i></b>	<b><i>6 768,28 €</i></b>	<b><i>3 384,14 €</i></b>	<b><i>3 384,14 €</i></b>
		Leader Beauce Dunois	3 384,14 €	-	3 384,14
		Leader Loire Beauce	3 384,14 €	3 384,14	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 590,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 590,00 €</b>	<b>6 295,00 €</b>	<b>6 295,00 €</b>

Après discussion, Monsieur CUIILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée. Monsieur CUIILLERIER ne prend pas part à cette délibération, le projet le concernant.

➤ Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.

## 3. Préparation et organisation de la Fête de Pays en 2012 (Pays Loire Beauce)

Monsieur CUIILLERIER explique qu'il a été décidé d'organiser une Fête de Pays en 2012, et non en septembre 2011 comme initialement prévu, afin de valoriser les actions menées par le Pays dans le cadre notamment du programme Leader et de la Route du Blé en Beauce. Elle doit rassembler les communes, associations et agriculteurs du Pays. Un travail préparatoire est nécessaire pour prendre contact avec les partenaires, les faire adhérer au projet et définir de manière partagée les objectifs et moyens pour son organisation. C'est pourquoi le Pays a fait appel à une stagiaire dont 50% de son temps sera consacré à cette mission. Le plan de financement de ce dossier est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Rémunération stagiaire (50% temps passé soit 39j)	775,00 €	Autofinancement Pays (45%)	1 314,61 €
Frais salariaux encadrement (10 j agent de développement)	2 146,34 €	Leader (55%)	1 606,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 921,34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 921,34 €</b>

Après discussion, Monsieur CUILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée. Monsieur CUILLERIER ne prend pas part à cette délibération, le projet le concernant.

- **Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.**

#### 4. Organisation du spectacle « La Moissonneuse à remonter le temps » (Commune de Gémigny)

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Monsieur TERRASSON, Maire de la commune, pour présenter le projet. Monsieur GUILIANO demande quel est le nombre de places prévu. Monsieur TERRASSON répond que 228 places sont disponibles dans les tribunes chaque soir et il est demandé de réserver. Monsieur CUILLERIER détaille ensuite le plan de financement de la demande :

Dépenses (HT)		Recettes	
Prestation compagnie	3 300 €	<b>Fonds privés</b>	<b>6 060 €</b>
Frais organisation	7 509,49 €	Sponsors	1 500 €
		Recettes entrées spectacle	4 650 €
		<b>Contribution publique</b>	<b>4 749,49 €</b>
		Autofinancement commune	2 137,27 €
		Leader	2 612,22 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>10 809,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 809,49 €</b>

Après discussion, Monsieur CUILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée.

- **Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.**

#### 5. Aménagement d'une halle pour la vente de produits locaux (Commune de Beaugency)

Monsieur CUILLERIER donne la parole à Monsieur FAUCON, adjoint à la Mairie de Beaugency, qui présente le projet. Mademoiselle TREGUER précise que 4 des 9 producteurs se situent sur le Pays Loire Beauce et que la distance moyenne de leur exploitation est 20 km donc on s'inscrit bien dans les circuits courts.

Monsieur COGNEAU demande quels sont les autres producteurs qui sont accueillis en dehors de l'AMAP le vendredi. Messieurs FAUCON et ROCHER répondent que la Halle est ouverte lors du marché du samedi matin et que l'AMAP devrait étendre ses créneaux face à l'augmentation de la demande en paniers. Ils précisent que de nouveaux producteurs devront probablement être sollicités. Monsieur DAUDIN se demande si l'AMAP est associé au projet circuits courts mené par la Chambre d'agriculture pour la recherche de nouveaux producteurs.

Monsieur CUILLERIER détaille ensuite le plan de financement de la demande :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	63 000 €	<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>12 600 €</b>
		<b>Contribution publique (80%)</b>	<b>50 400 €</b>
		FISAC	17 680 €
		Réserve parlementaire	5 000 €
		Leader (55%)	27 720 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>63 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 000 €</b>

Après discussion, Monsieur CUILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée. Monsieur COINTEPAS ne prend pas part à cette délibération, le projet le concernant.

- **Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.**



## 6. Mise en place d'un observatoire des pratiques agricoles sur le Pays Loire Beauce : du test des indicateurs à la formalisation de son fonctionnement - phase 2 (Chambre d'agriculture du Loiret)

Monsieur CUIILLERIER donne la parole à Mademoiselle TREGUER pour présenter le projet. Cette dernière récapitule les objectifs de la première phase de ce projet et le bilan des ateliers. Suite à une volonté des participants que cet outil se concrétise, la Chambre d'agriculture a procédé au recrutement d'une stagiaire ingénieur en agriculture et territoires pour tester les indicateurs identifiés et formaliser le fonctionnement de l'observatoire.

Monsieur CUIILLERIER présente ensuite le plan de financement de la demande :

Dépenses (HT)		Recettes	
Rémunération stagiaire	2 510 €	<b>Autofinancement (20%)*</b>	<b>2 055,22 €</b>
Frais salariaux (encadrement + secrétariat)	3 754,97 €	<b>Aide publique (80%)</b>	<b>8 220,85 €</b>
Frais de déplacement et restauration	3 647,50 €	- Chambre Agriculture (45%)*	3 699,38 €
Frais de secrétariat	363,60 €	- Leader (55%)	4 521,47 €
		(* Sous total Chambre Agriculture	5 754,60 €)
<b>TOTAL</b>	<b>10 276,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 276,07 €</b>

Après discussion, Monsieur CUIILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée.

- **Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.**

## 7. Réflexion sur la mise en place d'un Agenda 21 sur le Pays Loire Beauce (Syndicat du Pays Loire Beauce)

Monsieur CUIILLERIER explique que la mise en œuvre d'un Agenda 21 est une priorité pour la politique de développement durable du Pays et cet outil a été identifié dans la fiche action 1 du programme Leader. Une stagiaire a été recrutée afin d'effectuer une réflexion sur sa mise en place sur le territoire. Il présente alors le plan de financement de la demande :

Dépenses HT		Recettes	
Rémunération stagiaire (100% temps passé)	1 550 €	Autofinancement Pays (45%)	2 629,21 €
Frais salariaux encadrement (20 j agent de développement)	4292,68 €	Leader (55%)	3213,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 842,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 842,68 €</b>

Après discussion, Monsieur CUIILLERIER demande aux membres qui ont une voix délibérative de voter à main levée. Monsieur CUIILLERIER ne prend pas part à cette délibération, le projet le concernant.

- **Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.**

## 8. Reprogrammation « Animation et fonctionnement du GAL 2011 » (Syndicat du Pays Loire Beauce)

Le dossier « Animation et fonctionnement du GAL Loire Beauce 2011 » a été programmé le 25/01/2011. Lors de l'élaboration du budget et de la précision des différentes missions du Pays en 2011, il est apparu que le temps consacré à Leader par la chargée de mission Route du Blé en Beauce a été sous-estimé compte tenu de l'évolution de l'accord de coopération signé avec nos différents partenaires (modification de la carte des animations, création du site internet ...). Aussi, il est proposé de reprogrammer le dossier.

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires + charges chef de projet (100%)	35 000 €	Leader (55%)	41 882,50 €
Salaires + charges gestionnaire (70%)	21 000 €	Autofinancement Pays (45%)	34 267,50 €
Salaires + charges chargée de mission coopération Route du Blé (35 %)	10 150 €		
Frais de fonctionnement	9 100 €		
Frais d'investissement	900 €		
<b>TOTAL = 76 150,00 €</b>		<b>TOTAL = 76 150,00 €</b>	

➤ Le projet est sélectionné à l'unanimité par le Comité de Programmation du GAL.

Suite à la validation des dossiers présentés ce jour, Monsieur CUILLERIER informe que les montants engagés s'élèvent à 22,28 % de l'enveloppe Leader.

Dispositif PDRH	Enveloppe FEADER actuelle : montant alloué	Montant FEADER engagé	% FEADER engagé	Montant FEADER payé	% FEADER payé
111 B	65 000 €				
121 C	150 000 €	15 850,23 €	10,57%		
124	50 000 €	46 533,05 €	93,07%		
132	40 000 €				
133	10 000 €				
<b>AXE 1</b>	<b>315 000 €</b>	<b>62 383,28 €</b>	<b>19,80%</b>		
216	15 000 €				
221	10 000 €				
<b>AXE 2</b>	<b>25 000 €</b>				
311	100 000 €	5 011,11 €	5,01%		
312	10 000 €				
313	35 000 €	10 136,87 €	28,96%		
321	100 000 €	28 877,84 €	28,88%		
323 D	125 000 €	26 477,93 €	21,18%		
323 E	150 000 €	31 157,17 €	20,77%	4 414,98 €	2,13%
331	50 000 €				
341 B	140 000 €	33 821,51 €	24,16%	3 914,03 €	2,80%
<b>AXE 3</b>	<b>710 000 €</b>	<b>135 482,43 €</b>	<b>19,08%</b>	<b>8 329,01 €</b>	<b>1,17%</b>
421	150 000 €	9 955,57 €	6,64%		
431	300 000 €	126 400,81 €	42,13%	75 213,43 €	25,07%
<b>AXE 4</b>	<b>450 000 €</b>	<b>136 356,38 €</b>	<b>30,30%</b>	<b>75 213,43 €</b>	<b>16,71%</b>
	<b>1 500 000 €</b>	<b>334 222,09 €</b>	<b>22,28%</b>	<b>83 542,44 €</b>	<b>5,57%</b>

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CUILLERIER définit en concertation avec les membres du GAL la prochaine date de réunion. Elle aura lieu le **jeudi 23 juin 2011 à 18h** dans une commune du canton de Meung sur Loire. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la réunion à 20h30.